

### ORIENTATION DE GESTION

Le Fonds est éligible au dispositif fiscal PEA.

#### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle du SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis sur la période de placement recommandée de 5 ans.

#### Indicateur de référence

L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120. L'indice SBF 120 (code Bloomberg SBF120NT Index) est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

EURONEXT le fournisseur de l'indice SBF 120 n'est pas inscrit sur le registre de l'ESMA. Pour toute information complémentaire sur l'indice SBF 120, veuillez-vous référer au site internet du fournisseur :

<https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999481-XP/Market-Information>.

#### Stratégie de gestion

L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'un processus d'investissement basé sur la sélection de titres suivant une approche « bottom-up » au sein d'un univers constitué principalement de valeurs françaises de tout type de capitalisation. Le Fonds pourra également investir en actions de la zone euro dans la limite de 25% de l'Actif Net.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.

Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).

Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Les gérants complètent leur étude par une analyse extra-financière des entreprises, basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sans que

cela ne soit un critère de sélection systématique. Cette évaluation est complétée par une analyse des controverses ESG. Ces critères détaillés dans le prospectus ne sont toutefois pas contraignants. Lorsque des controverses portant sur les Droits Humains sont identifiées, les émetteurs concernés font l'objet d'actions d'engagement et de dialogue approfondis matérialisées notamment par l'envoi d'un questionnaire, assortis si besoin d'échanges directs.

La mise en œuvre de ce processus d'engagement ESG n'a pas vocation à définir pour autant un univers d'investissement éligible. A l'issue de la période d'engagement et de dialogue, le gérant peut décider de la vente du titre concerné si les améliorations des pratiques ESG ou du niveau de transparence sur la thématique des Droits Humains sont jugées insuffisantes.

Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% de son actif net sur le marché d'actions français. En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de pays de la zone euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres hors de la zone euro.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou dans les périodes où le gérant anticipe une baisse du marché actions français, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la société de gestion.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de faire face aux fluctuations du marché : les interventions du Fonds pourront se faire : soit en couverture du risque « actions » du portefeuille - tout en respectant la contrainte d'exposition permanente sur le marché des actions -, soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions ou des indices de marché par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures, options ou swap.

L'exposition nette du Fonds pourra être portée au maximum à 120% de l'actif net, par l'utilisation d'instruments dérivés.

Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif net.

### Profil des risques

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions de pays de la zone euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

#### Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque d'actions

Le Fonds est investi au minimum à 75 % sur les marchés d'actions français et/ou de la zone euro qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Et accessoirement :

#### Risque de change

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

#### Risque de taux d'intérêt et de crédit

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des titres en portefeuille peut baisser. C'est aussi le risque de défaillance de l'emprunteur.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Néant.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 19 novembre 2018, les changements intervenus ont été les suivants :

- Sans apporter une modification substantielle à la méthode de sélection des sociétés composant l'univers d'investissement du FCP OFI France Equity, OFI Asset Management a souhaité y adjoindre désormais une étude extra-financière afin de renforcer son processus d'engagement sur les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette analyse ne constituera pas néanmoins un critère de sélection systématique et ne définira pas l'univers d'investissement éligible ;
- Le FCP OFI France Equity a changé de dénomination au profit d'OFI RS France Equity.

### CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

### INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2018 au 28/06/2019, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	231 773 628,74
Avoirs bancaires	32 181,39
Autres actifs détenus par l'OPC	6 821 754,99
Total des actifs détenus par l'OPC	238 627 565,12
Comptes financiers	-1 465,72
Instruments financiers et Dettes	-219 544,59
Total des passifs	-221 010,31
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>238 406 554,81</b>

## Evolution de l'actif net

	28/06/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	238 406 554,81	209 169 442,73	255 478 614,02	253 909 500,44	222 328 147,37	10 894 439,75
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts R	155 548,6500	145 336,0800	130 756,9300	272 239,2800	174 339,3800	67 020,9000
Catégorie de parts I	591 450,0000	621 610,0000	701 245,0000	796 500,0000	783 882,0000	-
Catégorie de parts N-D	1 253 158,5900	1 312 802,6800	1 243 517,9900	1 196 195,6200	1 210 343,8100	-
Catégorie de parts RF	2 309,8100	2 948,0100	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts R EUR	199,12	166,86	205,33	181,93	172,91	162,55
Catégorie de parts I EUR	113,87	95,00	115,85	101,80	95,98 <sup>(1)</sup>	-
Catégorie de parts N-D EUR	111,60	95,68	118,52	103,06	96,61 <sup>(2)</sup>	-
Catégorie de parts RF EUR	97,96	81,77 <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts N-D						
en EUR	-	3,43	3,03	-	-	-
Date de distribution	-	21/05/2019	17/05/2018	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts R EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N-D EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts R EUR	-	2,41	1,57	-3,70	34,13	11,58
Catégorie de parts I EUR	-	2,39	1,81	-1,34	0,21	-
Catégorie de parts N-D EUR	-	-	0,00	-0,79	-0,10	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	28/06/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Catégorie de parts RF EUR	-	1,84	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts I a été créée le 06/07/2015 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie de parts MG a été créée le 29/10/2015 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts RF a été créée le 02/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	97,22	97,13
Actions	97,22	97,13
ACCOR SA	0,45	0,45
AIR LIQUIDE	1,29	1,29
AIRBUS BR BEARER SHS	3,40	3,40
ALD SA	1,00	1,00
APERAM	1,56	1,56
ARKEMA	1,20	1,20
ATOS SE	2,53	2,53
AXA	2,91	2,90
BNP PARIBAS	5,17	5,16
BOUYGUES	2,05	2,05
CAP GEMINI SE	2,81	2,81
CARREFOUR SA	2,58	2,57
CGG	1,42	1,42
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	2,88	2,87
CREDIT AGRICOLE SA	3,65	3,65
DANONE	3,23	3,23
EIFFAGE	0,91	0,91
ELIS SA	1,27	1,27
ESSILOR LUXOTTICA SA	0,96	0,96
EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	0,74	0,74
FAURECIA	0,94	0,94
INGENICO GROUP SA	0,82	0,81
IPSEN	1,38	1,38
KERING	2,40	2,40
LEGRAND	1,48	1,48
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	6,28	6,27
MICHELIN (CGDE)-SA	1,87	1,87
ORANGE	1,45	1,45
PEUGEOT SA	1,64	1,63
PUBLICIS GROUPE	1,66	1,65
RENAULT SA	1,62	1,62
REXEL	0,80	0,80

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SANOFI	5,09	5,09
SCHNEIDER ELECTRIC SA	3,68	3,68
SOCIETE GENERALE A	1,02	1,02
SOLOCAL GROUP SHARE FROM REVERSE SPLIT	1,25	1,25
SPIE SA	1,23	1,23
STMICROELECTRONICS NV	1,96	1,96
TECHNIPFMC PLC	1,55	1,55
TELEPERFORMANCE SE	1,85	1,85
TF1	1,09	1,09
THALES SA	2,01	2,01
TOTAL	9,23	9,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2,47	2,47
WORLDLINE	0,43	0,43
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2,68	2,68
OPC à capital variable	2,68	2,68
OFI RS LIQUIDITES	2,68	2,68
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	20 140 761,43	27 712 480,98
Actions	20 140 761,43	27 712 480,98
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	23 495 652,25	21 241 220,41
OPC à capital variable	23 495 652,25	21 241 220,41

**Promoteurs :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Société de Gestion :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Dépositaire et Conservateur :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris  
**Gestion administrative et comptable :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris